

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 janvier 2019

Présents : Mesdames ALIROL, ARSAC, BEAL, CHARPENTIER, DEFAY, FOUGEROUSE, GUILLOT, JOUBERT et WIERZBA. Messieurs CHAPELLE, CORNU, DELABRE, FORESTIER, GIBERT, HABOUZIT, LASHERME, LAURENT, NOUVET, RIBES, STUCKY et VERA.

Absents : Madame BAY-GUEDES (délégation donnée à M. CHAPELLE), Monsieur TRIOLAIRE (délégation donnée à M. LAURENT).

Secrétaire : Mme DEFAY.

URGENCE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Après avoir entendu, dès l'ouverture de la séance, le maire sur les motifs de ce conseil municipal extraordinaire, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'urgence de la convocation et a accepté l'ordre du jour complet transmis avec la convocation.

DÉCISION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CRÉDITS.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et une abstention (Mme JOUBERT) a approuvé les virements de crédits proposés afin de pouvoir effectuer des opérations comptables avant la journée complémentaire et a autorisé le maire à signer tous les documents s'y rattachant.

	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Chapitre	Montants	Chapitre	Montants
Charges à caractère général	11	31 000		
Charges de personnel	12	20 000		
Charges financières			66	51 000

REPRISE ET DÉNOMINATION D'UNE VOIRIE.

Le conseil municipal, à l'unanimité a approuvé le transfert des parcelles concernées du domaine privé dans le domaine public de la commune. Il a validé la dénomination de cette nouvelle voie "Impasse des ferrandaises" et a autorisé le maire à signer tous les documents se rattachant à ces décisions

CESSION D'UNE PARCELLE.

Conformément à l'avis de la commission travaux-urbanisme, le conseil municipal, à l'unanimité a approuvé la vente de la parcelle AM 236 au tarif de 50€/m² à un propriétaire riverain. Le conseil municipal a demandé à ce que l'acte de vente comporte clairement l'engagement de l'acquéreur quant à la demande d'un arrêté d'alignement lors de travaux au droit du domaine public et a autorisé le maire à signer tous les documents se rattachant à ces décisions.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

Suite à la transmission du rapport d'évaluation des transferts de charges qui fait ressortir les impacts financiers consécutifs au transfert des compétences **contingent incendie, petite enfance (investissement), support assistance informatique et centre culturel André Reynaud de Vals-près-le-Puy**, le conseil municipal, à l'unanimité a approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et autorisé le maire à signer tous les documents se rattachant à cette décision.